



## Créer une SCI pour vente entre particuliers

Par **fangelisee**, le **16/09/2014** à **15:18**

Bonjour,

Mon ami et moi souhaitons acheter un bien immobilier. Nous avons eu un coup de cœur très récemment pour un appartement que nous avons visité dans une agence dans laquelle nous avons signé, me semble t il, un mandat, dont nous ne possédons pas le double.

Peu de temps après, nous avons trouvé l'annonce correspondant au bien visité sur un site répertoriant les ventes immobilières entre particuliers. Le prix affiché étant bien entendu moins important puisqu'il ne comprend pas les frais d'agence.

Nous savons qu'il est interdit de procéder à une vente entre particuliers lorsque le bien a été déjà visité en agence.

Néanmoins, ma question est la suivante: En créant une SCI, ayant une dénomination quelconque, avec mon ami, pouvons nous outrepasser cette règle et nous permettre de réaliser la transaction en toute légalité entre particuliers?

Je vous remercie d'avance du temps que vous prendrez afin de traiter notre problématique.